

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 MAI 2021 A 15 H.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Michel Mikołajczak.

Les actionnaires dont les noms sont repris à la liste ci-jointe sont présents ou représentés.

Monsieur le Président désigne Madame Sonia Laschet comme secrétaire et Madame Nathalie Thunus et Monsieur Jean-Pierre Barbarin comme scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les exemplaires de journaux dans lesquels les convocations ont été publiées et fait procéder à la signature de la liste des présences.

Le Président dépose sur le bureau la convocation aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs, au commissaire ainsi que la publication de la convocation sur le site internet de la société, aux Annexes du Moniteur Belge (Annexes du Moniteur belge n° 2021701300 du 23/04/2021) et dans l'Echo (Echo du 23 avril 2021).

Le Président constate ainsi que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

--- o ---

ORDRE DU JOUR

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE
4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

-
1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée dispense Madame Sonia Laschet de faire lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration (joint au présent procès-verbal). Le Président fait rapport verbal sur l'activité de la société.

2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Michel Mikołajczak, membre du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération.

S.A. MOURY CONSTRUCT

RUE DES ANGLAIS 6A

4430 ANS.

Décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2020.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,97% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. RAPPORT DU COMMISSAIRE

L'assemblée a pris connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2020 (jointés au présent procès-verbal) et dispense Monsieur Christian Schmetz, représentant de BDO Réviseurs d'Entreprises, d'en faire la lecture intégrale.

4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2020 ont été mis à la disposition des actionnaires conformément au Code des sociétés et des associations.

Décisions : L'assemblée générale approuve les comptes annuels sociaux à l'unanimité. Ils resteront joints au présent procès-verbal.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver l'affectation suivante du bénéfice à affecter de 3.685.245,16 € :

- 287.942 € à la réserve d'acquisition d'actions propres suite aux opérations d'avril et octobre 2020 ce qui porte cette réserve à 413.682,73 € ;
- 640.556,16 € de report à nouveau à ajouter au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 10.304.007,43€ ce qui donne un montant total de 10.944.563,59 € en bénéfice reporté au 31 décembre 2020 ;
- 2.756.747 € de rémunération du capital, correspondant à un dividende brut de 7,00 € et à un dividende net de 4,90 €.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 17 juin 2021.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,97% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

S.A. MOURY CONSTRUCT

RUE DES ANGLAIS 6A

4430 ANS.

5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,97% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne également pleine et entière décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 240.093 actions, représentant 60,97% du capital social.

Voix Pour : 240.093 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h46

De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

LE SECRETAIRE



LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS



S.A. MOURY CONSTRUCT
RUE DES ANGLAIS 6A
4430 ANS.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2021
LISTE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES

Noms et domicile	Nombre d'actions	Signatures
S.A. MOURY FINANCE Rue Goethe 24-28 LUXEMBOURG représentée par Gilles-Olivier MOURY et Nathalie THUNUS	198.322	
Gilles-Olivier Moury Voie de Liège 35, 4053 Chaudfontaine	41.771	
TOTAL	240.093	60,97%

LE SECRETAIRE



LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS

